



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

SOMMAIRE DU BIR N°36 DU 4 JUILLET 2022

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE FORMATION CONTINUE.....	2
MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS	2

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE FORMATION CONTINUE

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

BIR n°36 du 4 juillet 2022
Réf : EAFC n° 2022-EL/CC

Références : BO n° 25 du 23 juin 2022 - Circulaire du 09/06/2022 ([NOR : MENE22216903C](#))

En application de l'article 7 du décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le CAPPEI. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.
- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Par ailleurs, certains des modules de formation d'initiative nationale sont ouverts aux conseillers principaux d'éducation.

Ils sont l'occasion de réunir des personnels d'enseignement et d'éducation du premier et du second degré. Ils permettent aussi d'associer au niveau de l'organisation et de l'animation des compétences diverses et complémentaires : universitaires, médecins, associations, corps d'inspection, centres ressources...

Vous trouverez, en annexe, la liste des modules d'initiative nationale validés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère pour le plan 2022-2023, **organisés dans l'académie de Lyon et auxquels vous pouvez postuler.**

Les candidatures doivent être transmises :

- **pour les personnels du premier degré.** Contacter le service de formation de votre département
- **à l'EAFC par COURRIEL UNIQUEMENT avant le lundi 11 juillet 2022 pour les personnels du second degré,** sous couvert du chef d'établissement qui veillera à ce qu'elles soient conformes au public prévu.

L'institut national supérieur du professorat (INSPE - Université Lyon 1) et l'académie de Lyon organiseront cette année scolaire huit modules nationaux sur des thèmes en liens avec les priorités nationales et académiques. Les modalités (calendriers et contenus) sont précisées au BO n° 25 du 23 juin 2022 - Circulaire du 09 juin 2022. Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'École académique de formation continue **04 72 80 66 70 – eafc@ac-lyon.fr.**